

## COMPTE RENDU

### Séance du mercredi 2 novembre 2022

#### **Personnes présentes**

Chantal JOUANNO	Présidente
Floran AUGAGNEUR	Vice-président
Ilaria CASILLO	Vice-présidente
Jean-Louis BEAUD DE BRIVE	
Loïc BLONDIAUX	
Jean-Pierre BOMPARD	
Pascal CLOUAIRE	
Patrick DEZOBRY	
Cécile GALLIEN	
Dominique HOESTLANDT	
François GILLARD	
Thierry LATASTE	
Jean-Pierre PONT	
Marie-Françoise SEVRAIN	
Ginette VASTEL	

#### **Pouvoirs**

Anne BERRIAT  
Mireille HEERS  
Constance MARECHAL-DEREU  
Kristina PLUCHET

#### **Salariés et salariées de la CNDDP**

Patrick DERONZIER, directeur  
Sylvie BLUMENKRANTZ, assistante de la Présidente  
Dimitra FINIDORI, chargée de mission  
Léa HILSCHGER, stagiaire

La séance se tient en visioconférence.

La Présidente Chantal JOUANNO ouvre la séance de la Commission nationale à 09h05 après s'être assurée que le quorum est atteint.

## NOUVELLES SOLLICITATIONS

---

### I. DEMANDES DE DESIGNATION DE GARANT ET DE GARANTE (L.121-1, L.121-17 CE)

- **Comité citoyens des mobilités Ille-et-Vilaine et Vitré Communauté (35)**

Le 21 octobre 2022, le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et Vitré Communauté ont sollicité la CNDP pour une mission d'avis méthodologique sur la participation du public à l'élaboration d'un pacte des mobilités locales. Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Mmes Marie GUICHAOUA et Michelle TANGUY pour produire, dans un premier temps, un avis méthodologique sur la conception du dispositif de concertation ainsi que sur les engagements du responsable de projet par rapport à la prise en compte des enseignements de cette concertation et dans un second temps, un avis sur la mise en œuvre de la participation citoyenne et sa prise en compte dans le pacte des mobilités conclu par VITRE Communauté.

- **Modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Nouvelle-Aquitaine**

Le 20 octobre 2022, le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine a sollicité la CNDP pour la désignation de garante et/ou garant pour la concertation préalable du public pour la modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Mmes Marianne AZARIO et Georgette PEJOUX garantes de la concertation préalable relative au projet de modification du SRADDET de la Région Nouvelle-Aquitaine.

- **Le projet de plan paysage et transition énergétique Durance Luberon Verdon Agglomération (PPTE DLV Agglo)**

Le 20 octobre 2022, la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération (DLV Agglo) a sollicité la CNDP pour une mission de conseil portant sur la phase de mise en œuvre de la participation du public à l'élaboration du plan paysage et transition énergétique.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne M. Xavier DERRIEN pour cette mission de conseil qui fait suite à son avis méthodologique sur la conception de la démarche participative.

## PROCÉDURES EN COURS

---

### I. DEBAT PUBLIC

#### • **Le projet d'amélioration de la qualité de l'eau du SEDIF**

Après délibération à huis clos, sur proposition de la Présidente de la commission particulière, la Commission nationale désigne Mme Agnese Maria BERTELLO, Mme Nathalie DURAND, M. Laurent HIDALGO FRIAZ, M. Alain ROTBARDT, et Mme Dominique SIMON, membres de la commission particulière de ce débat public.

### II. CONCERTATIONS PREALABLES

#### • **Projet de production d'acier à basse émission de CO2 sur le site de Dunkerque**

Personnes présentes :

##### ArcelorMittal France Dunkerque

François GLAISNER, directeur du programme décarbonation

Thibaut MAUGENEST, responsable environnement du programme décarbonation, chargé de la concertation

Fabrice WATTERLOT, manager support du service environnement du site

##### RTE

Jérôme LINO, chef de projets

Damien BLOT, chargé d'études concertation et environnement

##### GRTgaz

Xavier CORDIER, responsable des affaires publiques territoire Nord-Est

Martin PARASOTE, directeur de projets

##### SYSTRA

Claude CHARDONNET, responsable du domaine concertation

##### En présence des garant.e.s :

Anne-Marie ROYAL

Jean-Marie STIEVENARD

Le 6 juillet 2022, La Commission nationale a décidé d'une concertation préalable sous l'égide de la garante et du garant, Mme Anne-Marie ROYAL et M. Jean-Michel STIEVENARD.

En séance, le responsable du projet présente le sommaire du dossier de concertation, l'option zéro (et les alternatives) au projet, les modalités d'information et de mobilisation envisagées ainsi que les modalités de participation : périmètre, calendrier, contenus et dispositifs.

Les échanges avec les membres de la Commission ont porté sur le périmètre de la concertation, le nombre et la forme des réunions prévues avec le public et plus précisément la façon dont le responsable compte mobiliser les publics les plus précaires.

Les équipes du responsable du projet quittent la réunion.

Les échanges entre les membres de la Commission, la garante et le garant ont porté sur la nécessité d'inclure dans le dispositif de participation la plus grande diversité de publics.

Compte-tenu de ces éléments et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide de valider le dossier de concertation du responsable de projet. Elle recommande toutefois de compléter les modalités par des outils permettant d'inclure la plus grande diversité possible de publics.

La concertation préalable se déroulera du 23 novembre 2022 au 12 février 2023.

• **Projet de construction d'une ligne THT entre Amiens et Petit-Caux (76, 80)**

Personnes présentes :

RTE

Etienne DORP, directeur du projet

Nathan LASCAR, chargé de concertation

Cyril WAGNER, directeur adjoint ingénierie Hauts-de-France

François RICHARD, référent concertation

En présence des garantes :

Priscilla CASSEZ

Marie-Claire EUSTACHE

Le 6 juillet 2022, La Commission nationale a décidé d'une concertation préalable sous l'égide de deux garantes, Mmes Priscilla CASSEZ et Marie-Claire EUSTACHE.

En séance, le responsable du projet présente le sommaire du dossier de concertation, l'option zéro et les alternatives au projet, les modalités d'information et de mobilisation envisagées, ainsi que les modalités de participation : périmètre, calendrier, contenus et dispositifs.

Les échanges avec les membres de la Commission ont porté sur :

- les informations et modalités permettant de débattre de l'opportunité de ce projet et son articulation avec les autres débats ou concertations en cours (débat public sur le projet de nouveaux réacteurs nucléaires, concertations continues sur les projet de parcs éoliens en mer, concertation nationale sous l'égide du Gouvernement portant sur la stratégie énergétique nationale)
- l'articulation de la concertation préalable auprès du grand public avec la concertation dite « Fontaine », réservée aux parties prenantes et propre à RTE,
- les informations qui seront mises à disposition du public sur l'impact sanitaire et environnemental des ondes électromagnétiques,
- les dispositifs de concertation prévus pour les agriculteurs.

Les responsables du projet quittent la réunion.

Les échanges entre les membres de la Commission et les garantes ont porté sur la nécessité de diffuser les études disponibles sur les impacts sanitaires et environnementaux des lignes électriques à très haute tension, que ces études soient nationales ou étrangères.

Compte-tenu de ces éléments et après délibération à huis clos, la Commission nationale décide de valider le dossier de concertation du responsable de projet, elle désigne M. Christophe BACHOLLE garant, en complément de Mmes Priscilla CASSEZ et Marie-Claire EUSTACHE, compte-tenu de l'étendue importante du territoire concerné par ce projet.

La concertation se déroulera du 23 novembre 2022 au 17 février 2023.

### **III. PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'A L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE (L. 121-14)**

- **Projet de piscine d'entreposage de combustibles usés sur le site de La Hague**

Personnes présentes :

EDF

Olivier GIRAUD, directeur du projet Piscine

Christine MARTINEU, cheffe de mission parties prenantes du projet Piscine

En présence des garants :

Pascal BRERAT

Jean-Daniel VAZELLE

Les garants ont rendu public leur bilan le 08 août 2022, puis le 08 octobre EDF a transmis son rapport en réponse au bilan des garants. En séance, le responsable du projet présente les résultats de la concertation préalable. Il résume ses engagements pris à la suite de cette concertation, ainsi que les principales réponses données aux recommandations des garants.

Les échanges avec les membres de la Commission ont notamment porté sur :

- La réalité du questionnement de l'opportunité même de ce projet pendant la concertation préalable, et notamment le questionnement de la politique énergétique qui le fonde,
- Les nouveaux éléments sur l'opportunité de ce projet au regard du projet mis en débat public de « nouveau programme nucléaire »,
- La connaissance par le grand public de ce projet et de la concertation qui a eu lieu.

Les garants et les Commissaires ont débattu de la nécessité que la concertation continue :

- Permette de débattre de ce projet au regard des enseignements du débat public sur le nouveau programme nucléaire,
- Permette réellement au grand public, et pas uniquement aux parties prenantes dans le cadre de groupes de travail, d'être informé et de participer à l'élaboration des décisions.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale acte le bilan des garants et la réponse du responsable du projet avec un certain nombre de recommandations. Elle recommande notamment que la concertation continue permette de ré-aborder les conclusions du débat public sur le programme nouveau nucléaire et projet Penly, que le responsable de projet informe de manière régulière le public sur les scénarios de dimensionnement des installations d'entreposage, présente les modalités et les thèmes de concertation de la concertation continue et la manière dont le public pourra y participer, rende publics les résultats des différentes études en cours et à venir, rende accessibles et intelligibles les informations concernant les quantités des différents produits radioactifs entreposés sur le site de LA HAGUE et que l'information sur ce projet et sa concertation continue touchent le plus grand nombre de personnes possible.

La Commission désigne pour la phase d'information et de participation du public jusqu'à l'enquête publique, Mme Karine BESSES et M. Pascal BRERAT.

- **Projet de construction d'une usine de batteries électriques "Verkor"**

Personnes présentes :

Verkor :

Sylvain PAINEAU, co-fondateur et directeur des sites et des infrastructures

Julien PORTALES, HSE Officer

Solenn LE BRAY, stagiaire relations extérieures

Claire STROMBONI, relations extérieures

RTE :

Aurélien LESPINASSE, responsable de projets et directeur des sites et des infrastructures

En présence des garants :

Jean-Luc RENAUD

Jean Raymond WATTIEZ

La concertation préalable sur ce projet s'est achevée le 22 juillet 2022. Les garants ont rendu public leur bilan le 22 août 2022, puis la société VERKOR a transmis son rapport en réponse au bilan des garants.

En séance, le responsable du projet présente les résultats de la concertation préalable. Il résume ses engagements pris à la suite de cette concertation.

Les membres de la Commission demandent des précisions sur les informations qui ont été mises à disposition du public sur les conditions d'approvisionnement et de recyclage de l'ensemble des matériaux nécessaires à la construction des batteries.

Les garants donnent leur avis sur la qualité de cette réponse du responsable de projet. Ils soulignent que la concertation a permis de faire évoluer le projet et que le responsable du projet a répondu à l'essentiel des questions et recommandations.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale acte le bilan des garants et la réponse des responsables du projet.

La CNDP formule un avis globalement positif de la réponse du responsable du projet, et recommande que la société Verkor partage le contenu du code d'éthique sur les conditions d'extraction des matières premières, organise des temps d'échange sur les perspectives de doublement de la capacité de production, que la diffusion de l'information ne se limite pas simplement au site de la concertation, qu'un évènement public soit organisé sur l'état d'avancement de l'étude d'impact et de danger, qu'elle échange avec le public sur les nouvelles infrastructures de desserte du site, qu'elle explicite le contenu de sa charte ESG (critères environnementaux, sociaux et de

gouvernance), qu'elle fasse évoluer la composition du comité technique, afin d'y intégrer une ou plusieurs associations environnementales et qu'elle mette en ligne les procès-verbaux du Secrétariat permanent pour les problèmes de pollution industrielle (SPPPI) de la Côte d'Opale Flandres. Elle recommande également que RTE associe le public concernant le projet de raccordement électrique de l'usine.

La Commission désigne pour la phase d'information et de participation du public jusqu'à l'enquête publique M. Jean Raymond WATTIEZ.

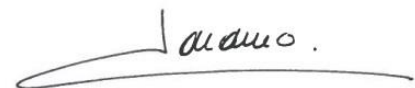
#### IV QUESTIONS DIVERSES

- **Concertation nationale sur le système énergétique de demain : « Notre avenir énergétique se décide maintenant ».**

Une information est donnée sur l'avancement de cette mission et le contenu de la lettre de mission adressée par le Gouvernement aux quatre garantes et garants de la CNDP.

- **Projet de convention citoyenne sur la fin de vie (CESE)**

Une information est donnée sur cette mission à laquelle le CESE a mis fin sans qu'une réunion sur le contenu de la mission des garantes et garants n'ait pu être organisée.



Chantal JOUANNO